

L'AP-HP recrute son accusatrice pour la défendre

Marjorie Obadia peut-elle demeurer directrice adjointe du service juridique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), poste qu'elle occupe depuis quelques jours seulement ? Il ne s'agit pas tant des compétences de la magistrate. Au contraire, c'est une spécialiste des questions de santé publique. Et pour cause, elle était jusqu'à présent vice-procureur du parquet de Paris chargée du pôle santé. A ce titre, elle a eu à connaître l'intégralité des dossiers, « mieux que les parties civiles », précise M^e Bernard Fau, avocat spécialisé.

Dans l'institution hospitalière, la nomination a du mal à passer. S'il se refuse à tout commentaire public, Jean-Marie Le Guen, président du conseil d'administration de l'AP-HP, aurait été pris de colère en apprenant le choix de son directeur exécutif. Mêmes hoquets chez les magis-

Marjorie Obadia crée la polémique.



hélène leplat / l'est républicain / photogor

trats et les avocats. Si les premiers restent discrets, les seconds ne cachent pas leur amertume : « Après avoir été l'accusateur d'un justiciable condamné et qui risque de l'être dans des dossiers à venir, elle devient l'outil de la défense du même justiciable », remarque M^e Fau. Risquons une question : pourquoi l'AP-HP est-elle allée faire son marché au pôle santé ? Pour mieux entraver les procédures ? • J.-C.J. et Em.L.

Lundi 12 octobre 2009

Au Tribunal de Grande Instance de Paris

j'ai déposé 14 dossiers de victimes du VHB qui ont donné mandat à l'association ALIS.

J'étais accompagnée de Françoise JOËT Présidente d'honneur de l'Association ALIS et Bernard GUENNEBAUD mathématicien et docteur es sciences, qui a remis au juge son travail décrivant les multiples anomalies transformant en non significatives des études pourtant très significatives vis-à-vis du lien entre la vaccination hépatite B et la survenue d'une sclérose en plaques.

Nous avons appris que la Juge Bertella-Geffroy a été confirmée pour le maintien de la mise en examen des laboratoires et personnes physiques.

Marjorie OBADIA qui était vice-procureur du Parquet de Paris chargée du pôle santé a bloqué les dossiers des victimes pendant deux ans. Elle est depuis peu remplacée, un soulagement pour les victimes qui vont apprendre cette nouvelle.

Je comprends maintenant pourquoi je n'avais pas de nouvelles des 52 dossiers de victimes du VHB déposés en 2008, six mois de travail pour rédiger les anamnèses des personnes gravement handicapées suite au VHB obligatoire ou vivement conseillé.

Mon dossier et la plainte déposés en avril dernier par mon avocat étaient bloqués au parquet. (P. GOUY)

